



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS
CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 3502 / 01 BP 3621 Cotonou
+229 21 31 29 17 / 21 31 50 58
menvinfo@go.bj
www.cadredevie.go.bj



FONDS NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT

01BP 3621 – Cotonou 21-32-59-16

**PROCES VERBAL DE DELIBERATION DES
TRAVAUX DE LA COMMISSION D'ETUDE ET DE
PRESELECTION DES DOSSIERS DE PROJETS
ISSUS DE L'APPEL A PROJETS EDITION 2026
DU FNEC**

Lundi 29 juin au vendredi 17 juillet 2026

Juillet 2026

Juillet 2026

L'an deux mil vingt-six et du **lundi 29 juin au vendredi 17 juillet**, se sont déroulés dans la salle de conférence du Fonds National pour l'Environnement et le Climat, les travaux d'analyse et d'examen des dossiers soumis au titre de l'appel à projets 2026, dans le cadre de la mise en œuvre du projet « **Renforcer la résilience des communautés vulnérables au climat à travers l'accroissement de la production agricole locale** » de la deuxième phase de IKI SMALL GRANT financé par le Ministère Fédéral Allemand de l'Environnement, de l'Action Climatique, de la Conservation de la Nature et de la Sécurité Nucléaire (BMUKN).

Ces travaux ont été exécutés par une commission mise en place par décision n°05/DGFNEC/MCVT/AI/AC/DPPSE/CSEP/SD du 1er juin 2026.

L'ouverture de la session a été marquée par l'allocation du Directeur de la Prospective, de la Planification et du Suivi-Evaluation du Fonds national pour l'Environnement et le Climat.

En effet, dans son allocution d'ouverture, le DPPSE a d'abord souhaité la bienvenue aux membres de la commission avant de les remercier pour leur présence effective à cette session. Il a ensuite souligné l'importance de cette session de présélection des projets pour la crédibilité et la visibilité du FNEC. Il n'a pas manqué de rappeler les contextes dans lesquels les travaux de l'appel à projet 2026 se sont déroulés. Enfin, il a invité chaque expert à observer la rigueur, la transparence et l'impartialité dans l'appréciation de tous les dossiers de projets jugés recevables mis à leur disposition. C'est sur ces mots d'exhortation qu'il a déclaré officiellement ouverts, les travaux de la session de présélection des projets issus de l'appel à projets 2026 du FNEC sous financement de IKI SMALL GRANT.

A l'issue de cette cérémonie d'ouverture et d'installation des experts, le Directeur de la Prospective, de la Planification et du Suivi-Evaluation (DPPSE), en tant que rapporteur de la commission, a présenté aux experts une communication sur les documents techniques de travail en prélude à l'examen, l'analyse et la notation des projets jugés recevables.

La démarche adoptée se présente comme suit :

- présentation et adoption des documents de la session que sont :
 - les termes de référence y compris le programme détaillé de la session ;
 - le projet de règlement intérieur de la session ;
 - les paramètres et les critères de présélection des projets ;
- examen et appréciation des dossiers jugés recevables par chaque membre de la commission, ainsi que la transmission des fiches d'évaluation au rapporteur de la commission au jour le jour suivant l'agenda validé.
- **Rappel des principaux documents de l'appel à projets 2026 et de la session de présélection.**

[Handwritten signatures]

- Mécanisme de suivi-évaluation, durabilité du projet et mise à l'échelle des innovations prouvées, efficaces et efficientes : 20/100 ;
- Budget du projet et éligibilité des dépenses : 10/100.

Après appréciation de ces critères par les membres de la commission, aucune observation n'a été relevée. La matrice des critères a été examinée et adoptée par l'ensemble des membres de la commission présents à la séance de lancement de la session (Cf annexe n°03).

- **Examen et annotation des dossiers jugés recevables.**

- **Projets présélectionnés**

Conformément aux termes de référence, tout projet ayant obtenu une note moyenne d'au moins **60 sur 100 points** est déclaré présélectionné avec ou sans compléments d'informations. Les compléments d'informations seront demandés en temps opportun par le FNEC et soumis par les promoteurs concernés dans les dix jours qui suivent la date de notification des résultats de présélection.

Au terme des travaux de la commission, **quatre (04) projets d'adaptation aux changements climatiques** respectant les critères fixés par le FNEC sont présélectionnés. Ceux-ci font l'objet d'observations et de recommandations. La synthèse de ces projets est présentée dans le tableau n°1 ci-dessous.

df A de B

N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenne obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
					- Une justification non approfondie, Il n'est pas mentionné la quantité de terres disponibles pour l'agriculture - La théorie de changement est décrite mais certaines actions sont à prendre en considération - Le projet est aligné avec les priorités du gouvernement (PAG, PNA, CDN) - Les besoins décrits sont pertinents mais reste à compléter au regard du diagnostic et de la vulnérabilité décrite - Objectifs cohérents mais mal formulés - Les risques et leurs mesures d'atténuation sont cohérents mais certains risques sont à supprimer ou à reformuler - Le diagnostic est clair, bien structuré et met en évidence la problématique de manière pertinente. Il est appuyé par des données statistiques qui renforcent la justification de l'intervention proposée. - Une incohérence a été relevée concernant le nombre de bénéficiaires. Le formulaire de soumission mentionne 520 bénéficiaires, tandis que la section relative à l'identification des groupes bénéficiaires en indique 522. Harmoniser ces informations afin de conserver une efficacité unique et cohérente dans l'ensemble du document. - La zone d'intervention est pertinente et suffisamment justifiée. Le choix de la commune de Nikki est cohérent au regard de son niveau élevé de vulnérabilité climatique au sein du département du Borgou. - Le projet ne met pas suffisamment en évidence un changement de paradigme ou un caractère innovant. Les approches proposées s'inscrivent principalement dans la continuité d'actions déjà mises en œuvre par le porteur et s'apparentent davantage à une extension ou à un renforcement d'interventions existantes. - Les besoins d'adaptation sont bien justifiés au regard des contraintes climatiques (dégradation des terres, sécheresse, baisse des rendements). Cependant, les besoins spécifiques des différents groupes de bénéficiaires sont peu différenciés. Il est recommandé de les préciser davantage - Les objectifs spécifiques manquent de précision et ne respectent pas le critère smart. - Proposition des reformulations qui suivent :	

[Signature]

N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenne obtenue	Observations/Recommandations	Décision de la Commission
AP- IKI2 014	Odo-Otchèrè : Un pôle de résilience climatique communautaire par l'eau et la terre	Centre Régional de Recherche et d'Éducation pour un Développement Intégré (CREDI- ONG)	69 980 000	74,5	- Les mesures d'atténuations proposées en ce qui concerne les risques techniques sont exhaustives et les échéances peu réalistes en tenant compte des imprévus, aléas climatiques (chaleur extrême) - Mesures concrètes et peu coûteuses pour la prise en compte du genre : formations délocalisées au niveau village, garde d'enfants pendant les formations pour les mères. - Suivi-Evaluation : dispositif présent (réunions semestrielles, visites de terrain, fiches de suivi, rapports trimestriels/annuels) mais reste générique : pas de méthodologie de collecte de la ligne de base ni d'outils numériques précisés. - Indicateurs d'impact, d'effet et d'extrait bien structurés (définition, unité, mode de calcul). La faiblesse notable est que la quasi-totalité des « valeurs de référence 2026 » est « 0 », y compris pour des indicateurs où une ligne de base existe déjà dans le texte (ex. rendement mais 1,3 t/ha), ce qui est incohérent. - Lettre de recommandation forte de la mairie de Nikki. En revanche, le PV de consultation (22 avril 2026) ne rassemble que 17 participants signataires pour 6 villages cibles, preuve d'implication communautaire assez faible au regard de l'ampleur du projet. - Dispositif de diffusion des bonnes pratiques correcte mais reste toujours standard - Aucune stratégie claire de financement des coûts récurrents post-projet (entretien des puits, renouvellement des intrants/équipements) n'est décrite ; le texte se limite à des actions de visibilité et de diffusion, sans plan de sortie financier. - Budget détaillé par activité et par nature de dépense, avec modes de calcul explicites. En revanche, certaines hypothèses de calcul et certains coûts unitaires gagneraient à être davantage justifiés. - Le projet est bien justifié au regard des problèmes, de la zone et des bénéficiaires. - L'alignement sur les politiques, programmes et plans est bien défini, mais manque de précision. - De la description des composantes jusqu'à la description des activités en passant par celle des résultats, il n'y a que la citation des activités à mettre en œuvre. - Une étude de préaisabilité ou une description exhaustive devait donner certaines précisions que l'on ne retrouve pas, surtout sur le dragage de la retenue d'eau qui est une opération très sensible.	Présélection né

N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenne obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
					un bon exercice de cadrage logique. En revanche, les objectifs demeurent formulés sous forme d'actions à réaliser (« restaurer », « développer », « renforcer ») plutôt qu'en termes de changements mesurables attendus. En outre, ils ne comportent ni cibles chiffrées ni échéances propres, ce qui ne permet pas de répondre pleinement aux principes SMART - La structuration du projet en composantes, résultats et activités est claire, détaillée et opérationnelle. Les activités sont correctement planifiées et associées à des indicateurs, des responsables et un échéancier, ce qui facilite la lecture du cadre logique. Mais, une incohérence de niveau logique demeure : le Résultat 5 (« amélioration durable des conditions de vie et de la résilience climatique ») relève davantage du niveau impact que d'un résultat directement maîtrisable par le projet, ce qui crée une confusion avec l'objectif global. Par ailleurs, l'introduction des cages flottantes mériterait d'être davantage articulée avec le risque de conflits d'usage entre les différents utilisateurs de la retenue, déjà identifié dans le diagnostic. - Les hypothèses de la théorie de changement ne sont pas clairement articulées avec les risques identifiés dans le plan de gestion des risques, ce qui limite la cohérence d'ensemble. En outre, la mention d'un co-bénéfice relatif à la séquestration du carbone par l'agroforesterie apparaît incohérente avec les activités effectivement prévues par le projet, qui ne comporte aucune composante agroforestière. Cette référence devrait être supprimée ou justifiée. - Le risque foncier lié à l'aménagement des périmètres maraîchers autour de la retenue n'est pas explicitement pris en compte, alors qu'il pourrait constituer un facteur de blocage important pour la mise en œuvre du projet. - Les choix techniques sont cohérents et bien argumentés : le siphonnage gravitaire sans énergie répond directement à la contrainte de durabilité énergétique, et le principe de "solutions simples, adaptées et reproductibles" est explicitement affirmé comme fil conducteur. La formation de relais communautaires et le transfert progressif de compétences (identifiés comme mesure d'atténuation du risque de perte de compétences post-projet) sont des éléments positifs pour la pérennité. Cependant, aucune estimation des coûts de maintenance récurrents (entretien du système solaire, des cages flottantes,	






N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenne obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
					curage périodique futur de la retenue) n'est fournie, ce qui laisse en suspens la question du financement réel de cette pérennité annoncée. - Le Comité local de gestion, mentionné dans plusieurs parties du document comme acteur clé de la gouvernance de la retenue, n'est pas présenté dans cette section. Une clarification de son rôle, de sa composition et de son articulation avec les autres organes renforcerait la cohérence du dispositif institutionnel. - Le promoteur met en avant une expérience significative dans le département des Collines ainsi qu'une expertise en gestion communautaire des ressources naturelles, agroécologie et développement local, en adéquation avec les objectifs du projet. Cette expérience constitue un atout pour la mise en œuvre de l'intervention. Toutefois, les réalisations présentées restent insuffisamment documentées : aucun projet antérieur n'est décrit de manière détaillée, aucune information relative aux budgets gérés, aux résultats obtenus ou aux références vérifiables n'est fournie. Ces éléments auraient permis d'apprécier plus objectivement la capacité institutionnelle et financière du promoteur. - Le projet identifie correctement les impacts environnementaux attendus (restauration de la capacité de stockage, réduction de la pollution des sols grâce aux bio-intrants, stabilisation des berges par le reboisement) ainsi que les impacts négatifs temporaires liés à la phase de travaux. Cependant, cette analyse est présentée sous forme de synthèse narrative continue plutôt que structurée explicitement norme par norme (normes de performance KI 1 à 7), ce qui rend la démonstration de conformité moins systématique et plus difficile à vérifier point par point qu'une présentation organisée selon le référentiel officiel. - Le plan de gestion environnementale et sociale est non seulement détaillé (tableau activités/risques/normes/mesures/échéances/indicateurs) mais également effectivement budgétisé, avec une ligne dédiée « Gestion environnementale et sociale du projet » finançant concrètement la collecte des déchets, la signalisation des zones de travaux, le reboisement des berges et le suivi de la durabilité - L'analyse identifie avec justesse les inégalités d'accès des femmes à la terre irrigable, aux équipements et aux instances de gouvernance locale, et propose des mesures concrètes et différenciées (attribution prioritaire de parcelles, quotas de représentation, renforcement	

N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenne obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
					- L'aménagement d'un "bloc technique" à 12 196 € (magasin, salle polyvalente, toilettes) reste toutefois le poste le plus élevé après le dragage, et son lien direct avec les résultats attendus mériterait d'être davantage justifié. - L'adéquation du projet est décrite par rapport aux stratégies nationales, mais pas au PDC de Sô Ava - Le projet en soi est très pertinent, mais les activités ne sont pas bien décrites et les mêmes activités se retrouvent dans des résultats différents. - La TOC est moyennement descriptive - La faisabilité technique n'est pas bien décrite si bien que ça donne l'impression que les risques sont grands et les mesures pas très fonctionnelles. - En effet, le promoteur a indiqué que ce modèle de production innovant permet une production hors-sol indépendante de la disponibilité foncière. Toutefois, il n'a pas décrit comment les installations se feront entre l'élevage du poisson dans l'eau et les cultures hors sol. - L'expérience du promoteur a fait l'objet d'une déclaration sans preuve concrète. - Rien n'indique le degré d'engagement de la population au contraire, le promoteur déclare des actions prévues pour la mise en œuvre du projet - Les indicateurs manquent de valeurs cibles. Pas de preuve de participation des bénéficiaires dans la rédaction du projet - La justification entre les activités et les coûts prévus n'est pas perceptible. - Le coût pour la prise en charge des mesures d'adaptation paraît insignifiant par rapport au coût de formation et de sensibilisation - Revoir le titre du projet en insérant la commune de la ZIP - So-ava est hautement une commune lacustre et inondable sur une grande partie de l'année. L'espace disponible et les périodes du retrait d'eau grâce aux inondations permettent-elle de faire à grande échelle l'aquaponie ? - La thématique concernée est très complexe et surtout dans cette ZIP. Le promoteur doit avoir fait une expérience dans le domaine de l'aquaponie - Projet d'actualité. Le problème est posé mais la vulnérabilité future a manqué dans la narration	Présélectionné
AP- IKI2 020	Aquaponie durable pour la production intégrée de Clarias gariepinus et de légumes-feuilles en milieu urbain et périurbain (AquaPIL)	Aquaculture et Développement Durable (AquaDeD ONG) 08BP :790 01 61 34 71 71 0167515174 / 0196574479 Commune d'Abomey, Arrondissement de Djègbé	58 109 529	60,00		

[Signature]

N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenne obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
					comme l'unique réponse à chaque besoin, au détriment d'une analyse réellement différenciée. - La formulation d'objectifs spécifiques reste centrée sur la délivrance d'activités plutôt que sur les impacts. Cette formulation à l'infinif (« installer », « renforcer ») empêche de visualiser clairement les états de changement visés chez les bénéficiaires. Les objectifs sont corrects et ambitieux, mais ils gagneraient à être reformulés en termes d'effets durables et à clarifier la faisabilité combinée des quotas. - La modélisation de la TOC reste purement qualitative au niveau de ses impacts ultimes, le dossier affirmant une réduction de l'empreinte environnementale globale sans proposer de méthode de calcul ni d'indicateur permettant de suivre ce changement de paradigme. Cette absence de balises quantitatives empêche de mesurer scientifiquement la contribution du projet à l'atténuation ou à la résilience écosystémique à long terme. La matrice couvre bien 6 dimensions critiques et évalue avec réalisme le risque climatique comme élevé. Cependant, la mesure d'atténuation du risque financier repose sur une contradiction directe, puisqu'elle annonce des "cofinancements" absents du budget officiel. - Le choix biologique (<i>Clarias gariepinus</i> + légumes-feuilles) est pertinent. En revanche, il existe un angle mort technique critique : l'aquaponie dépend entièrement de la circulation permanente de l'eau par des pompes électriques. Or, le dossier ne spécifie nulle part la source d'énergie prévue (réseau, solaire, groupe) dans cette zone lacustre sujette aux inondations et coupures, et aucun coût énergétique récurrent n'est budgétisé. De plus, prévoir seulement 6 sessions de formation pour maîtriser un écosystème aussi complexe sans expertise préalable est jugé dérisoire pour éviter une mortalité massive ou des carences en oligo-éléments (fer, potassium). - L'adhésion de la population est purement déclarative : l'identification et la sélection des bénéficiaires ne sont prévues qu'à l'Activité 1.1.1 (en phase d'exécution), prouvant qu'aucune concertation n'a eu lieu à la conception. Vouloir créer de nouveaux groupements de toutes pièces au lieu de renforcer les coopératives de pêcheurs déjà présentes à So-Ava augmente drastiquement le risque de rejet social, de faible appropriation et d'abandon dès la fin du projet.	

[Signature]

N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenne obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
					- L'indicateur phare "Nombre de systèmes installés" affiche une cible de 100 unités mathématiquement irréalisable avec le budget alloué (10 kits). Enfin, les indicateurs obligatoires d'IKI sur l'atténuation des GES (tCO2eq) et les écosystèmes (hectares) sont laissés vides ou sans quantification. - La stratégie post-projet est logique sur le papier. Toutefois, le fait de vouloir créer de nouvelles structures artificielles au lieu de s'appuyer sur les réseaux de diffusion naturels de la commune compromettent l'appropriation finale. - La viabilité financière proposée est fictive car elle souffre de l'omission totale du coût de l'énergie nécessaire à la circulation d'eau permanente des pompes, aucun montant d'électricité ou de carburant n'étant intégré dans le calcul de rentabilité des unités. Cette lacune budgétaire empêche de valider la capacité réelle des bénéficiaires à maintenir le système à flot après le retrait de l'aide. Le principe de mutualisation est correct, mais le promoteur doit obligatoirement modéliser et intégrer les dépenses énergétiques récurrentes dans son plan d'affaires de viabilité. - La ventilation des coûts du projet présente des anomalies graves : un calcul de personnel sur 18 mois pour un projet de 15 mois (3 mois de salaires indus) et un sous-dimensionnement salarial par rapport à l'organigramme (3 cadres payés au lieu de 5).	
AP- IKI2 021	Projet de résilience au changement climatique par l'encadrement des agriculteurs pour la réalisation des mesures de conservation des eaux et des sols contribuant à la transition agroécologique des communes	Institution Non Gouvernementale d'Union pour le Développement et pour l'Environnement (INUDE ONG) Commune : Parakou ; Arrondissement : 3ème ; Quartier : Gbira Maison :	68 956 823	61,125	- Problématique posée dans un contexte flou. Trop d'informations non liées aux problèmes - Description simple sans caractériser les différents bénéficiaires - Description de la zone mais trop de laïus qui ont rendu compliqué la compréhension - Quelques activités proposées ont un caractère innovant - Le projet est aligné sur les priorités du gouvernement - Les besoins d'adaptation sont décrits mais pas tous cohérents - Plusieurs activités sont cohérentes avec le problème - La plupart vise à régler le problème posé - La narration de la TOC est laconique mais le diagramme comporte des informations pertinentes - Les risques décrits ne sont pas tous pertinents mais un grand effort est noté - Les techniques préconisées sont déjà testées dans le milieu par d'autres projets - Le promoteur dispose assez d'expérience dans la gestion des projets similaires	Présélectionné

N°	Intitule du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenne obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
					excessivement centrés sur des extrants quantitatifs (listes d'émargement, rapports) plutôt que sur des indicateurs de maîtrise technique qualitative - La trajectoire de résilience lie des activités de 2026 à une situation de référence climatique datant de 15 ans (2009/2011). Les hypothèses climatiques et les calendriers cultureaux proposés risquent d'être obsolètes face aux ruptures pluviométriques et thermiques subies par les producteurs au cours de la dernière décennie. - L'analyse des risques est variée sur le papier, mais biaisée par un optimisme excessif (la majorité des risques sont notés comme « faibles »). Les conflits fonciers et la problématique critique de la sécurisation des terres pour les femmes sont quasiment occultés dans le tableau récapitulatif. Il y a une absence totale de solutions de repli opérationnelles en cas de défaillance des ouvrages CES. - Les techniques de CES (cordons pierreux, demi-lunes) et l'approche participative du « faire-faire » sont viables et adaptées. Cependant, le déploiement simultané de 100 à 150 ha de parcelles semencières dès la première phase présente un défi logistique sous-estimé. Surtout, la pérennité financière post-projet est inexistante : aucun modèle économique ou contractuel n'est prévu pour couvrir les coûts récurrents de maintenance du petit matériel après le retrait de la subvention. - L'association des structures techniques dans la mise en œuvre est à saluer. Toutefois, l'architecture de gestion présente des risques élevés de confusion de rôles et de doublons fonctionnels entre l'Unité de Gestion du Projet (UGP) de l'ONG et les agents des cellules communales de l'ATDA. De plus, les protocoles de collaboration et le pouvoir décisionnel réel du Comité de Pilotage face à la Direction Exécutive de l'ONG restent flous et imprécis. - L'expérience d'INUDE-ONG est le point fort indiscutable (14 projets gérés, collaborations historiques avec la GIZ et la Banque Mondiale). Néanmoins, le passage à une intervention simultanée dans 20 villages représente un saut d'échelle logistique mal maîtrisé : les moyens logistiques décrits sont dérisoires au vu de l'étendue géographique. - L'analyse couvre formellement les 7 normes d'IKI, mais l'examen reste superficiel car restreint à des réponses binaires (Oui/Non) dans le questionnaire de screening. Le document omet de fournir l'analyse qualitative approfondie exigée par le canevas sur	

[Signature]

N°	Intitule du projet	Organisme porteur du projet	Coûts provisionnels en FCFA	Note Moyenne obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
					- Sur le strict plan thématique: les activités proposées (aménagement CES, agroforesterie, semences améliorantes, renforcement de capacités) respectent scrupuleusement les orientations budgétaires définies par le FNEC et l'IKI pour l'adaptation agricole. - Certaines lignes critiques, comme la « carburant forfaitaire » ou les frais de « communication », manquent de justificatifs de calcul unitaires (coût homme/jour, mercuriale de prix), ce qui est inacceptable pour un audit financier rigoureux. - Les frais de personnel propre de l'ONG s'élèvent à 31 275 000 FCFA, soit environ 45 % du budget total, favorisant le fonctionnement de l'organisation au détriment des investissements directs pour les communautés. Les coûts de personnel doivent être rigoureusement réduits.	





Tableau n°2 : Synthèse des projets non présélectionnés

N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenne obtenue	Observations/Recommandations	Décision de la Commission
AP- IKI2 09	Projet de renforcement de la résilience des communautés locales par la Promotion d'Agroforesterie Villageoise dans la commune de Bantè.	Association pour la Promotion des Arbres Fertilisateurs de la Forêt et l'Agroforesterie (APAF Bénin ONG) Abomey-Calavi, Quartier Yenadjro, 0190278468 /0197460007	69 452 071,20		- Le lien entre le problème et les changements climatiques n'est pas suffisamment démontré - La théorie de changement n'a pas fait cas du co-bénéfices atténuation du projet - Les membres de l'UGP ne sont pas précisés. Le coordonnateur seul ne peut être l'UGP - La gestion des déchets de sachets n'est pas prise en compte, alors qu'il aura des productions de plants et leurs mis en terre - Distraction des ressources au profit du salaire du coordonnateur qui est trop élevé par rapport aux salaires des autres membres de l'UGP. En exemple le salaire du coordonnateur est le double de celui du RSE. - La vulnérabilité de la zone n'est pas spécifiquement bien présentée. Elle a été plus globalisante avec les données du pays. Il serait mieux de se concentrer plus sur les statistiques de la zone d'intervention du projet - Les risques identifiés ne sont pas exhaustifs - Les indicateurs ne sont pas exhaustifs - Les méthodes de collectes ne sont pas explicitées - Les activités planifiées et les couts sont à revoir pour respecter certaines normes administratives - Aucune analyse pertinente de la vulnérabilité de la zone du projet - Les impacts identifiés ne sont pas spécifiques à la zone du projet. Ils restent généraux pour le Bénin - Les cibles identifiées sont génériques et ne sont pas spécifiques en l'absence d'un diagnostic précis - Sans le problème spécifique, on ne saurait apprécier le caractère innovant des actions - Il est difficile d'apprécier les besoins quand on ne sait le problème à régler - Le problème n'existe pas donc l'établissement de la cohérence avec les objectifs et résultats est difficile	Non retenu

N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenne obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
					- Il est recommandé de supprimer cette ligne ou la remplacer par un risque réellement lié à l'activité agroforestière, par exemple le taux de mortalité des plants ou un conflit d'usage foncier lors de l'installation des haies. - La description de l'inclusion des femmes et des jeunes reste essentiellement déclarative. - Il est recommandé de traduire les intentions en engagements chiffrés et vérifiables, par exemple un nombre cible de femmes formées ou un dispositif d'appui logistique facilitant leur participation. - Les mesures proposées (priorité de parole aux femmes, critères d'identification inclusifs) sont pertinentes mais restent limitées, sans dispositif pratique de facilitation de la participation des femmes. Il est recommandé d'ajouter un dispositif opérationnel concret, par exemple la délocalisation des formations au niveau village ou un système de garde d'enfants pendant les sessions. - Le tableau prévoit à la fois une valeur de référence et une valeur cible, ce qui constitue une bonne pratique, cependant, certaines incohérences techniques apparaissent (formule de calcul, valeur cible manquante, mention erronée résultant vraisemblablement d'un copier-coller - Aucune stratégie de financement des coûts récurrents après la fin du projet n'est décrite. Le projet se limite à la transmission d'une liste d'agriculteurs leaders à l'ATDA. Il est recommandé de préciser qui assurera le financement du suivi-conseil après le projet, par exemple dans le cadre du mandat régulier de l'ATDA, via une cotisation des groupements de producteurs, ou par un partenariat de continuité avec un autre bailleur. - Les activités sont globalement éligibles, mais certaines lignes budgétaires (confection de tee-shirts, déplacements pour visite d'échange) représentent près de 13 % du budget total pour un impact technique limité. Il est recommandé de réduire ces lignes ou les reclasser en contribution propre du promoteur plutôt qu'en financement FNEC, au profit d'activités à impact direct plus élevé sur les bénéficiaires. - Deux anomalies cumulées affaiblissent la rubrique du budget. Le document est daté du 10 mai 2025, soit antérieur d'un an à la date de dépôt affichée, ce qui suggère un budget	

[Signature]

N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenne obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
					- Certains impacts environnementaux et mesures d'atténuations ne sont pas pertinents et non cohérents - Les indicateurs ne sont pas tous cohérents et pertinents - Le diagnostic mobilise des références académiques réelles mais ces données restent génériques et nationales, sans aucune statistique climatique propre à Zagnanado ou Sagbovi ; la référence à Vissin date par ailleurs de 15 ans. Le diagnostic est donc solide en apparence mais peu spécifique à la zone réelle d'intervention. - Les chiffres sont précis (150 bénéficiaires, 15 coopératives, 1081 habitants indirects) et les catégories de barrières correctement listées. Cependant, le texte énumère ces barrières sans les différencier par groupe cible, alors qu'une inégalité de genre remarquée est pourtant signalée. Le diagnostic reste un inventaire générique plutôt qu'une analyse approfondie. - Les données sont précises et récentes (PDC 4, 2025) sur les superficies de bas-fonds par localité, carte de localisation fournie, justification claire du choix de Sagbovi (700 ha, la plus forte disponibilité de la commune). Néanmoins, la justification insiste presque exclusivement sur le potentiel hydro-agricole (ha de bas-fonds) plutôt que sur la vulnérabilité climatique comparative de la zone par rapport à d'autres localités, or le critère demande la pertinence « au regard des problèmes de changement climatique », pas seulement du potentiel productif. - Aucune théorie du changement n'est formalisée pour expliquer le mécanisme causal entre activités et résultats attendus. L'innovation est donc affirmée plus que démontrée. - Les trois objectifs spécifiques ne sont pas formulés en termes SMART, ils ne comportent non plus de cible chiffrée ni d'échéance propre (ex. « Développer des infrastructures aquacoles résilientes et productives » sans nombre de bassins ni délai). Ce qui entraîne que la mesure de l'atteinte des objectifs spécifiques dépendra entièrement des indicateurs d'extrant, ce qui dilue la portée stratégique des objectifs. Il est recommandé de formuler chaque objectif avec une cible et une échéance (ex. « Mettre en place 6 bassins piscicoles fonctionnels d'ici la fin du mois 12 »).	



N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts provisionnels en FCFA	Note Moyenne obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
					budgets mobilisés et le rôle exact de l'organisation dans la gestion financière de ces projets antérieurs ne sont pas précisés, ce qui limite l'évaluation de sa capacité à gérer un financement de 70 000 000 FCFA. Des éléments complémentaires sur les montants gérés et les références financières seraient nécessaires. - Certains indicateurs restent difficilement mesurables en l'état ("validation communautaire", "sites évités" sans référentiel de départ), et aucune valeur cible chiffrée n'accompagne les indicateurs de suivi, ce qui limite leur opérationnalité réelle pour le suivi-évaluation. - La section genre révèle l'absence de données chiffrées dans le diagnostic (pas de statistiques sur le taux d'accès des femmes à la terre ou au crédit dans la zone), - Le tableau d'indicateurs présente des cibles chiffrées claires par composante (10 bassins, 100 producteurs formés, +40% de production) et une déclinaison impact/effet/extrant cohérente. Cependant, plusieurs incohérences techniques affaiblissent la rigueur : la colonne "valeurs de référence" est intitulée "2023" alors que le projet semble postérieur, certaines formules de calcul sont mal transcrites ("rendement final-rendement initial) /initial*100" incomplète), et une valeur de référence indique littéralement "nombre à chercher à Sagbovi", ce qui trahit un travail de collecte de données de base non finalisé au moment de la rédaction. - Aucune preuve tangible de participation effective des bénéficiaires à la conception même du projet n'est fournie ici (pas de compte-rendu, pas de donnée sur le nombre de personnes consultées), le propos restant au niveau de l'intention stratégique plutôt que de la démonstration factuelle. - La stratégie de sortie du projet reste générique et pourrait s'appliquer à n'importe quel projet de développement sans élément spécifique à la valorisation du modèle aquaculture-maraîchage propre à ce projet. - Des pistes concrètes sont proposées (caisses communautaires, cotisations des bénéficiaires, partenariats avec les collectivités, revenus générés par la vente de poisson/légumes). En revanche, aucun montage financier chiffré n'accompagne ces	

Xie

de

de

N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenne obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
	Nikki et Kalalé (Borgou)	01 97 11 21 92 01 97 02 70 19 / 01 97 31 84 34 Commune d'Abomey-Calavi, Quartier Zoca, Maison SANRA			- Plusieurs zones d'étude identifiées mais sans la justification en termes de vulnérabilité ne se perçoit pas - L'adéquation du projet avec les objectifs du Gouvernement, du PNA, des CDNs est vague. Il manque de précision sur l'alignement avec les objectifs stratégiques des PDC par localité. - Les activités sont citées, mais pas de description. - L'analyse environnementale n'est pas décrite - Les indicateurs ne sont pas SMART. Pas de valeurs-cibles - Les services techniques sont à identifier spécifiquement car il s'agira de voir si les compétences sont dans la ZIP - Les CeRPA n'existe plus mais plutôt ATDA et DDAEP - Activités identifiées sans un diagnostic approfondi - Il n'y a pas une adéquation entre présumé problème non justifié et les objectifs qui sont aussi mal formulés - Degré d'éligibilité faible en l'absence d'un diagnostic précis - Le ciblage annonce 500 bénéficiaires directs et 3 000 indirects avec une volonté claire d'inclusion intégrant 40% de femmes et 30% de jeunes. Malgré ces chiffres, les caractéristiques socio-économiques et le nombre exact de bénéficiaires ne sont pas ventilés en fonction des trois communes d'intervention. Les problèmes spécifiques de changement climatique liés aux moyens de subsistance de chaque sous-groupe, ainsi que leurs causes profondes, sont présentés de manière globale au lieu d'être territorialisés. L'effort d'inclusion est mesurable, mais il doit dépasser l'affichage de quotas globaux pour cartographier précisément les vulnérabilités propres à chaque communauté villageoise. - Le dossier identifie clairement les communes de Nikki, Tchaourou et Kalalé comme zones d'ancrage, confirmant leur vulnérabilité face aux aléas climatiques de la zone soudano-sahélienne. Néanmoins, la justification géographique manque cruellement de données factuelles de terrain et de diagnostics biophysiques locaux pour valider la pertinence du choix de ces sites. Aucune cartographie spatiale ni donnée topographique n'est fournie	

(Handwritten signature and initials)

N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenne obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
					- Le tableau de planification opérationnelle décline une série de produits et d'extrants censés concourir à la résilience climatique et économique des ménages. Cependant, les résultats promis pèchent par un manque de réalisme chronologique flagrant, à l'instar de l'augmentation des revenus de 15% à 20% en 15 mois via la valorisation des produits agroforestiers. Les espèces prévues (karité, néré) mettant plusieurs années avant d'entrer en production, cette promesse est agronomiquement et biologiquement impossible sur la durée du projet. De plus, aucune activité budgétisée ne vient lever les barrières foncières pourtant identifiées comme un obstacle majeur pour les femmes. Le cadre de résultats doit donc être expurgé de ces promesses irréalistes pour se concentrer sur des indicateurs d'effets à court terme viables. - Le récit associé à la théorie du changement s'efforce de démontrer comment les activités de CES/DRS et de RNA doivent mener à la restauration des services écosystémiques. Pour autant, la cohérence globale s'effondre face à l'absence totale du schéma visuel de la Théorie du Changement (TdC) dans le dossier de soumission. De plus, bien que le diagnostic identifie les inégalités de genre dans l'accès au foncier comme une barrière majeure, le récit de la TdC ne décrit aucun processus spécifique (plaidoyer, sécurisation contractuelle) permettant aux femmes de sécuriser les parcelles restaurées, se contentant d'un quota de participation passif de 40%. La TdC est incomplète et doit impérativement intégrer son diagramme logique et articuler les trajectoires de changement institutionnel nécessaires pour lever les verrous fonciers. - Le promoteur formalise l'analyse des risques à travers un tableau recensant les menaces climatiques, foncières et financières pouvant impacter l'atteinte des résultats. Toutefois, les mesures d'atténuation proposées pour le risque financier se limitent à des tâches de gestion courante (planification, reporting mensuel) totalement inefficaces pour pallier une insuffisance de ressources en cours de projet. De plus, le risque lié au non-respect de la promesse d'augmentation des revenus de 15% à 20% est totalement passé sous silence, et les défis fonciers n'intègrent plus l'analyse de vulnérabilité spécifique aux femmes. Le	




N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenn e obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
					performance 2, 3 et 7 d'IKI Small Grant, qui n'ont fait l'objet d'aucune analyse. L'absence d'indicateurs de suivi clairs associés à ces normes empêche toute évaluation objective des impacts négatifs potentiels au cours des 15 mois de mise en œuvre. - Le projet dresse un état des lieux général de la condition féminine dans le Borgou, rappelant les difficultés d'accès aux facteurs de production et à la formation technique. Cependant, cette description reste standardisée et souffre d'un manque de finesse anthropologique, le dossier n'expliquant pas en quoi la situation foncière et socio-économique des femmes diffère spécifiquement entre les communes de Nikki, Tchaurou et Kalalé. Cette approche globale empêche d'ajuster les activités aux barrières culturelles propres à chaque territoire. L'analyse de genre est correcte, mais elle doit dépasser ce profil macro pour livrer un diagnostic différentiel et contextualisé par commune. - Le dispositif technique de suivi-évaluation est jugé archaïque car il repose exclusivement sur des méthodes de collecte traditionnelles (registres papier, listes d'émargement physiques). L'ONG ne propose aucune innovation technologique, omettant d'intégrer des outils de collecte numérique mobile (type KoboToolbox) indispensables pour sécuriser la qualité et la remontée en temps réel des données sur 500 ha répartis dans trois communes distinctes. - Le cadre logique aligne des indicateurs de produit conformes pour mesurer le nombre d'arbres plantés, de personnes formées et d'hectares mis en défens. Malgré cela, la cohérence interne est lourdement compromise par l'introduction de l'indicateur d'effet « revenus des ménages accrus de 15 % minimum ». Une telle augmentation est impossible à atteindre sur l'échéance contractuelle de 15 mois via des plants agroforestiers (karité, néré) qui nécessitent plusieurs années avant d'entrer en production. - Le document affirme avoir adopté une démarche participative et inclusive lors des phases de pré-identification des sites de restauration dans le Borgou. Cependant, l'indication en section 3.3 que des « concertations communautaires préalables » seront réalisées durant les mois 1 et 2 prouve que les 500 bénéficiaires ou une partie n'ont pas été consultés lors	

N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenne obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
AP- IK12 017	Projet d'appui à la résilience aux changements climatiques des ménages rizicoles des plaines inondables de la Commune de Zagnanado (AdaptRiz)	Terre Développement et Résilience Département du Zou Commune Bohicon	69 999 165,00		- entre les coûts de gestion et l'investissement direct dans les activités productives de restauration (l'objet même du projet). - Pas de cohérence dans le contexte ; utilisation de données obsolètes, justification biaisée et non pertinente. - La description manque de pertinence et de cohérence - En riziculture plusieurs projets sont intervenus à zagnanado comme PAPVIRE, PAIAVO, PADAM, PADMAR ET PRIMA en cours. Les bénéficiaires sont souvent les mêmes - Le caractère innovant des mesures n'est pas ressorti dans la zone d'intervention du projet. - Les mesures proposées face aux risques identifiés ne sont pas exhaustives dans la ZIP - Les indicateurs ne sont pas exhaustifs. - Il faut des statistiques sur l'impact du projet sur le genre - Les méthodes de collectes ne sont pas explicites - Le principe de capitalisation est important et à revoir compte tenue des projets déjà intervenues dans la ZIP sur la riziculture - La problématique est touffue sans un diagnostic non précis - Répétition des informations décrites au niveau du contexte sans mettre l'accent sur pourquoi cette zone et quel est le problème à régler - Les activités proposées n'ont aucun caractère innovant - L'absence des problèmes précis ne permet pas d'apprécier des besoins en adaptation - Le problème n'existe pas donc il est difficile d'établir la cohérence avec les objectifs qui sont également mal formulés - Les techniques ne sont pas fondées donc non viables et ne peuvent se pérenniser - Analyse touffue avec des informations non cohérentes - Aucune cohérence entre les indicateurs et les mesures d'atténuation - Description du mécanisme de capitalisation des acquis du projet et modalités de diffusion des bonnes pratiques ne sont pas appropriées - Mécanisme de prise en charge des coûts récurrents du projet non cohérent	Non retenu

[Signature]

N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenn e obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
					majeure du dossier : le projet prétend travailler avec des groupements "informels" alors que l'ATDA ne structure et n'appuie réglementairement que des coopératives déjà formelles. Ce manque de "vérité terrain" décrédibilise l'adéquation institutionnelle revendiquée par l'ONG. L'alignement affiché est facile et doit être corrigé en prouvant la conformité juridique des organisations paysannes avec les exigences des partenaires publics. - Le projet identifie le besoin de sécurisation des récoltes et de lutte contre le bradage du riz à travers la mise en place d'une infrastructure de stockage. Pour autant, la pertinence des activités est lourdement compromise : l'ONG consacre trois composantes à former les riziculteurs sur des techniques agricoles de base qu'ils maîtrisent et appliquent déjà. De plus, le besoin de warrantage est mis en avant, mais le projet budgétise uniquement la construction physique du magasin sans aucune activité pour opérationnaliser le mécanisme financier associé (fonds de garantie, assurance, gestion du crédit). La réponse aux besoins est inadaptée et doit être restructurée pour éviter de bâtir des infrastructures physiques vouées à rester vides ou sous-utilisées. - Les objectifs du projet visent l'amélioration de la productivité rizicole et la réduction de la vulnérabilité économique des exploitants face aux inondations. Néanmoins, la cohérence interne est rompue par le sous-développement flagrant des objectifs les plus stratégiques, à savoir la protection des berges par le bambou et la gestion de la transhumance, limitées à de simple "sensibilisation". A l'inverse, des ressources considérables sont allouées à des objectifs de formation redondants sur des acquis techniques déjà maîtrisés par les bénéficiaires. - Le projet tente de conceptualiser une trajectoire de changement où l'accès aux intrants, le renforcement des capacités et le stockage sécurisé brisent le cycle de la précarité rizicole. Néanmoins, la démonstration de la TdC est mise à mal par l'absence d'ajustement des solutions proposées aux réalités issues des consultations. Proposer des formations sur des techniques déjà maîtrisées prouve que la chaîne causale n'a pas été pensée pour lever de véritables obstacles, mais calquée sur un schéma théorique prétabli.	

[Handwritten signature]

N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenne obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
					- Le diagnostic du genre est solide et s'appuie sur des données statistiques précises issues de consultations, identifiant 41 femmes parmi les 158 exploitants riziocoles ciblés. Le projet met en lumière des inégalités structurelles marquées, notamment un taux d'analphabétisme de 72,5% et un accès limité à la terre pour les femmes, dont les parcelles sont souvent inférieures à 0,5 hectare. Le besoin spécifique de diversification des revenus durant la période de décrue est clairement exprimé par les productrices comme une priorité de résilience. Malgré ces données, l'analyse des causes profondes de la vulnérabilité féminine reste essentiellement descriptive et mériterait d'approfondir les barrières socioculturelles liées au pouvoir de décision. - Le projet définit des valeurs cibles quantifiées pour ses principaux extrants, notamment l'atteinte d'un rendement rizicole cible de 4 t/ha à 6 t/ha dans les bas-fonds aménagés. Néanmoins, la pertinence de cet indicateur est contestable car le calcul de cette rentabilité repose sur l'organisation de formations portant sur des acquis techniques (repiquage, paillage) que 90% des producteurs maîtrisent déjà parfaitement. La valeur de référence est donc mal calibrée, ce qui fausse l'appréciation de la plus-value réelle du projet. Le système de mesure doit être réajusté pour évaluer l'impact exclusif des nouvelles infrastructures (magasin, bambou) et non des compétences déjà existantes. - L'ONG met en avant la forte mobilisation des groupements de producteurs et leur volonté de s'impliquer dans la gestion future des aménagements riziocoles. Néanmoins, le projet ne démontre pas l'implication effective des populations dans la conception des solutions techniques : proposer des formations redondantes sur le repiquage standard prouve que les besoins réels du terrain n'ont pas été écoutés lors des enquêtes. - Le document affirme que les bénéficiaires « pourront investir dans la continuité » et assurer l'entretien des motopompes et des infrastructures grâce à l'augmentation attendue de leurs revenus riziocoles. Toutefois, cette hypothèse est hautement spéculative car le calcul de la rentabilité repose sur une hausse de rendement induite par des formations redondantes sur des acquis déjà maîtrisés. Faute d'un plan d'entretien budgétisé et face au risque élevé d'inondation systémique du site de stockage, la pérennité physique des	

[Signature]

N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenne obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
					- Il est difficile de relier le budget et ses détails à tout ce qui a été décrit. Les activités budgétisées sont plus de sensibilisation et formation qui ne sont pas forcément rattachées à des barrières ni des besoins exprimés - Justification laconique de la zone d'intervention du projet sans décrire comment les changements climatiques affectent cette zone ; - Les besoins ne sont pas ceux d'adaptation - Objectifs mal formulés, non précis et aucune cohérence avec le problème - Résultats mal formulés et non pertinents - La TOC est mal formulée. Les informations fournies ne sont pas cohérentes - Tous les risques identifiés ne sont pas pertinents - Une analyse jugée superficielle car ne fait pas le lien entre toutes les activités du projet et les principes de la sauvegarde environnementale et sociale - Une description du genre est réalisée et prend en compte les situations actuelles des femmes avant la mise en œuvre de projet - Le diagnostic s'appuie sur des données trop globales (nationales ou départementales). Aucune donnée climatique (pluviométrie, températures) ou pédologique n'est propre à la commune de Nikki. De plus, le document souffre de lourdeurs avec plusieurs répétitions et copier-coller de paragraphes entiers d'une section à l'autre. Il est recommandé d'intégrer des données climatiques de la station locale de Nikki pour contextualiser le projet. - Bien que les bénéficiaires soient identifiés, l'analyse montre une incohérence méthodologique : le promoteur comptabilise les 18 autorités locales (élus, techniciens, chefs de village) dans les 438 bénéficiaires directs, ce qui biaise l'évaluation de l'impact direct sur les populations vulnérables. De plus, les barrières socioculturelles spécifiques aux ethnies majoritaires (Bariba, Peulh) ne sont pas suffisamment creusées pour garantir leur adhésion. Il est recommandé d'exclure les officiels du décompte des bénéficiaires directs et expliciter les stratégies d'inclusion culturelle.	

[Handwritten signature]

N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenn e obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commissio n
					mécanisme local d'approvisionnement en pièces détachées renforcerait la pérennité des acquis. - Les modalités concrètes de résolution des contraintes réglementaires restent peu détaillées, se limitant à des formulations générales de "renforcement des capacités". - La composition du CoPIL, incluant les acteurs locaux, les services techniques et les représentants des groupements ou association des bénéficiaires (femmes, jeunes, producteurs), garantit une représentativité satisfaisante des parties prenantes. - L'analyse environnementale couvre bien les sept normes de performance IKI et identifie correctement la nature des impacts, mais reste essentiellement qualitative et descriptive, sans réelle analyse différenciée selon les cinq dimensions demandées. L'échelle des impacts (nombre de personnes affectées, intensité) n'est jamais quantifiée précisément, et la fréquence/récurrence des impacts négatifs n'est pas systématiquement précisée pour chaque activité. La sensibilité différenciée des groupes affectés est mentionnée mais peu approfondie, et la question de l'irréversibilité potentielle de certains impacts n'est pas explicitement traitée. Une grille d'analyse structurée croisant chaque impact avec ces cinq dimensions renforcerait la rigueur méthodologique de cette section. - Certaines échéances du PGES restent vagues ("permanent", "si applicable") sans jalons temporels précis, ce qui limite la capacité à évaluer la mise en œuvre effective dans le temps. La budgétisation du plan, annoncée en introduction mais non détaillée, devrait également être précisée pour en garantir l'opérationnalité. - La description de la situation de genre est pertinente et bien contextualisée, mettant en évidence le rôle central des femmes dans l'agriculture et la collecte du bois-énergie, ainsi que leurs contraintes d'accès aux ressources productives et aux instances de décision. Les approches participatives inclusives proposées (horaires adaptés, langues locales, facilitation de la prise de parole) sont concrètes et adaptées au contexte local. - Plusieurs valeurs de référence 2025 des indicateurs restent qualitatives et imprécises ("revenus faibles et instables", "très faible"), et aucune valeur cible chiffrée n'est fournie pour la majorité des indicateurs, limitant la mesurabilité des résultats en fin de projet.	

[Handwritten signature and initials]

N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenn e obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
					25 personnes coûtent le double). Les dépenses de lancement intègrent des frais d'animation festive inéligibles (folklores, artistes locaux pour 533,58€). Les frais d'indemnité de transport des villageois (8€ soit environ 5250 FCFA par personne pour des déplacements intra-villageois) sont excessifs. Les coûts de collecte de données de départ sont exorbitants et non détaillés. De plus, le Coordonnateur perçoit un taux de déplacement disproportionné (123,37€ par mission, totalisant 1850€), soit quatre fois plus que les conseillers agricoles qui effectuent le travail de terrain quotidien. Enfin, des fournitures simples (cahiers plastifiés, kits d'outils) dépassent de manière extravagante le seuil des 7000€. - La pertinence des besoins identifiés n'est pas démontrée. Les données ne sont pas actuelles et sont insuffisantes pour apprécier la pertinence des barrières et le changement de paradigme. - Les productions répétées sans rotation sur la terre de barre constituent l'élément primordial de la dégradation des sols dans la ZIP - Expliquer comme ces apports sur la terre de barre pourrait nous apporter des modifications fiables - Le circuit de commercialisation des produits finis n'est pas apparu et aussi l'implication directe des bénéficiaires n'est pas convaincante - Le contexte décrit ne fait pas cas d'un problème à résoudre. - La zone d'intervention décrites sans expliquer les problèmes à résoudre en lien avec le changement climatique - Les besoins sont décrits mais en absence d'un problème climatique précis - Le problème n'étant pas précis, on ne saurait apprécier leur cohérence - Les résultats sont décrits mais ne résolvent pas un problème d'adaptation - La TOC contient des informations non pertinentes - L'identification d'une double vulnérabilité climatique spécifique à la commune (sécheresse sur plateau / inondations en dépression) démontre une analyse fine et différenciée du territoire	
AP- IKI2 026	Renforcement de la résilience climatique et de l'autonomisation économique des femmes agricultrices de Klouékanné à travers la promotion de systèmes de production agroécologiques et la gestion durable des terres	Association des Personnes Promotrices des Initiatives Paysannes (ASPPIP-ONG) 01 BP : 214, Asppipong@yahoo.fr/ asppipong@gmail.com 0196458873-0194150420	68 762 000			Non retenu

N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenne obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
					pourrait s'avérer limiter au regard de l'ampleur territoriale et de la diversité des composantes à mettre en œuvre simultanément. - Les approches participatives inclusives proposées (sessions séparées par sexe, horaires adaptés, femmes comme animatrices) sont concrètes et adaptées aux contraintes réelles des femmes de la zone. - Le tableau 11 démontre une cohérence remarquable entre risques genres identifiés et interventions correctives pour chaque activité, avec des responsables clairement identifiés. La gestion du risque le plus sensible est traitée avec nuance, combinant appui psychosocial et alliance avec les femmes élues. Le quota non négociable de 60 % de femmes bénéficiaires directes, supérieur aux standards habituels, renforce la crédibilité de l'engagement affiché. - Le dispositif de suivi évaluation est structuré, avec un calendrier (tableau 12) couvrant l'ensemble du cycle : rapport de démarrage, rapports trimestriels, missions mensuelles, revues semestrielles, évaluations à mi-parcours et finale, et audits financiers, chacun avec responsable et échéance clairement identifiés. Les cinq principes directeurs (intégration dès la conception, participation des femmes, désagrégation, systématique, apprentissage/adaptation, redevabilité multi-niveaux) démontrent une conception méthodologique qui couvre la chaîne collecte-analyse-exploitation-circulation de l'information. - Le document ne fournit pas de preuves tangibles de l'implication des bénéficiaires dans la phase de rédaction du projet elle-même (comptes rendus, listes de présence des consultations préalables mentionnées en section 4.1.2), l'essentiel des dispositifs participatifs étant prévu pour la phase de mise en œuvre. - Le tableau 15 présente une analyse remarquablement précise et différenciée par composante des coûts récurrents et de leurs mécanismes de prise en charge, avec une logique économique explicite pour chaque poste (ex. incitation directe des groupements à entretenir les fosses fumières du fait de l'amélioration des rendements qu'elles procurent). L'identification d'ASPPP ONG comme porteur pérenne du plaidoyer foncier	

Handwritten marks and signatures at the top of the page.

N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenne obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
AP- IKI2 028	Promotion des pratiques de Gestion Durable des Terres (GDT) pour la réhabilitation des sols et le renforcement de la résilience des communautés agricoles dans la commune de Dassa-Zoumè	Centre d'intervention pour le Développement (CIDEV ONG) 072 BP 228 Cotonou cidevong@yahoo o.fr 01 66 58 58 11 01 97 37 13 60 / 01 95 95 69 37 Département du Littoral, Commune de Cotonou, Neuvième arrondissement, quartier Ménontin,	64 696 592,86		- Les informations de base ne permettent pas de déterminer l'adéquation du projet aux besoins - Des données non actualisées par une analyse de tendance. - L'analyse genre est moyennement démontrée, mais les mesures ne sont pas pertinentes pour une inclusion sociale effective - Le diagnostic n'est pas fait. Le promoteur a rempli cette partie des informations sur le Bénin sans toutes fois mettre en exergue le problème tel que vécu dans la commune. Au lieu de donner la superficie de terre exploitable et le pourcentage dégradé nous avons droit à une littérature sans fin - Groupes cibles décrits mais le narratif ne met pas l'accent sur les problèmes spécifiques vécus par ces bénéficiaires - Les résultats ne peuvent pas être cohérents si le problème n'est pas posé - La TOC est mal élaborée et les informations fournies ne sont pas pertinentes - Les risques proposés ne sont pas pertinents et sont mal formulés - L'analyse ne met pas en exergue l'engagement des bénéficiaires - L'analyse de la situation environnementale est réalisée de façon sommaire - Les mesures sont classiques et ne tiennent pas forcément compte des activités planifiées - Plusieurs indicateurs sont identifiés et ne sont pas pertinents - Les activités sont planifiées sans un diagnostic précis - Le promoteur fonde l'estimation de sa population cible sur le RGPH 2013. S'appuyer sur des données vieilles de 13 ans au démarrage du projet en 2026 occulte l'exode rural et les nouvelles pressions foncières. Le chiffre de 263 000 bénéficiaires indirects relève d'une pure projection arithmétique déconnectée du terrain, tandis que la cible de "200 ménages minimum" paraît extrêmement modeste par rapport à l'échelle du diagnostic régional. De plus, aucune répartition chiffrée précise et désagrégée (femmes, jeunes) n'est fournie pour ces bénéficiaires directs. - L'argumentation géographique est solide, s'appuyant sur cinq indicateurs croisés (dégradation des sols GIC 2013, agriculture à 78,2 % selon le RGPH, priorités du PDCA,	Non retenu

N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenne obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
					- L'hypothèse centrale de la théorie du changement liant l'implication précoce à l'adoption des pratiques GDT est invalidée par l'absence de consultation préalable des communautés. - L'évaluation des risques est jugée défailante. Qualifier le risque d'aléa climatique de « Faible » dans une zone documentant une baisse pluviométrique sévère et 76 % de vulnérabilité agricole est un contresens majeur. De même, évaluer le risque de conflits fonciers comme « Faible » lors d'un reboisement massif de 10 000 arbres en milieu rural béninois (acte coutumier d'appropriation du sol) est une erreur d'appréciation critique. Les risques techniques liés à la pénibilité des travaux physiques (Zai, cordons) sont évacués par de simples séances de sensibilisation. - Bien que les technologies de GDT choisies (compost, cordons, Gliricidia) soient adaptées aux sols ferrugineux locaux, leur pérennisation pose problème. Sans réduction de la pénibilité physique extrême de ces techniques (Zai), l'abandon post-projet par les jeunes est hautement prévisible. De plus, faire reposer la viabilité sur une "Fédération des Paysans-Relais" qui vendrait du conseil à ses pairs est irréaliste dans une zone caractérisée par une forte pauvreté et où l'ATDA fournit théoriquement ces services gratuitement. - Le promoteur affirme que la population est demandeuse, mais n'apporte aucune preuve matérielle de concertation (pas de listes de présence, de procès-verbaux ou de photos de rencontres préalables). La formulation récurrente au futur démontre que l'engagement des communautés n'est pas un acquis au stade de la soumission, mais une promesse d'activité après obtention des fonds, exposant le projet à un fort risque de rejet local. - L'absence de description de l'organe de pilotage stratégique (comité de pilotage, composition, fréquence de réunion) empêche d'évaluer comment sera assurée la gouvernance globale du projet. - L'évaluation environnementale est trop générique. L'échelle physique des impacts n'est pas quantifiée (nombre de travailleurs exposés aux risques de blessures ou de fatigue extrême) et l'intensité est qualifiée de "faible" de manière arbitraire. La question de la	

N°	Intitulé du projet	Organisme porteur du projet	Coûts prévisionnels en FCFA	Note Moyenn e obtenue	Observations/ Recommandations	Décision de la Commission
					- Le montage financier de transition est fragile. La pérennité du système d'information agro-climatique repose sur l'abonnement payant des producteurs par SMS (500 FCFA/saison) et les unités de compostage dépendent de la vente de sacs (500 à 1 000 FCFA). Si ces revenus ne sont pas au rendez-vous en raison de la pauvreté locale, les services techniques s'arrêteront immédiatement dès le retrait de l'ONG. - En ne fournissant qu'un résumé budgétaire global sans aucune ventilation détaillée par activité ou sous-activité, le promoteur empêche l'évaluation de la rentabilité opérationnelle du projet. - Le document ne fournit aucun mode de calcul précis (pas de décomposition homme/jour, coûts forfaitaires, ou coûts unitaires physiques) pour justifier les montants financiers demandés. - La transparence financière est insuffisante.	




Décision de
la
Commission

Annexe 1 : Composition des membres de la Commission.

N°	Nom et Prénoms	Qualité au sein de la commission	Qualifications /Fonctions
•	GNANVI D. Appolinaire	Superviseur général	Docteur en Sociologie de Développement Directeur Général du Fonds national pour l'Environnement et le Climat
•	DOSSEH Didier	Président	Spécialiste en Aménagement et Génie Rural Cellule Environnementale de la DPAF du MAEP
•	ADOUNKPE F. Martial	Rapporteur	Ingénieur Planificateur Economiste Expert en Planification, Gestion et Suivi-Evaluation des projets d'Adaptation aux Changements Climatiques et du Développement Local au FNEC
•	DOSSOU WOROU Fortunée	Membre	Juriste Environnementaliste Experte en gestion de l'environnement et en mobilisation des ressources financières climatiques au FNEC
•	BIAOU Mathieu	Membre	Environnementaliste Expert en adaptation au changement climatique Point Focal Suppléant de la CCNUCC à la DGEEC
•	BUTZ Jan Philipp	Membre (Observateur)	Conseiller technique au programme PACO et au projet CBF à la GIZ

[Handwritten signatures and initials]

Projets/Critères de présélection		note maximale	Expert 1 (M)	Expert 2 (DP)	Expert 3 (DG)	Expert 4 (DM)	Note Moyenne	Classement
Faisabilité technique et opérationnelle du projet		20	8	12	7	13	10,00	
Etude environnementale, sociale et prise en compte du genre		15	7,5	10	4	9	7,63	
Mécanisme de suivi-évaluation, durabilité du projet et mise à l'échelle des innovations prouvées, efficaces et efficientes		20	10,5	12	5	9	9,13	
Budget du projet et éligibilité des dépenses		10	6	3	8	6	5,75	
AP-IK12 014 : Odo-Otchère : Un pôle de résilience climatique communautaire par l'eau et la terre		100	79,5	79	80,5	59	74,50	
Contexte, justification et informations de base du projet		20	16	17,5	15	17	16,38	1
Description du projet		15	11,5	12	12	7	10,63	
Faisabilité technique et opérationnelle du projet		20	15,5	15	16,5	12	14,75	
Etude environnementale, sociale et prise en compte du genre		15	12	12,5	12,5	4,5	10,38	
Mécanisme de suivi-évaluation, durabilité du projet et mise à l'échelle des innovations prouvées, efficaces et efficientes		20	16	15,5	15,5	12	14,75	
Budget du projet et éligibilité des dépenses		10	8,5	6,5	9	6,5	7,63	8
AP-IK12 016 : Projet intégré de restauration de 500 ha de terres dégradées et de promotion de systèmes agroforestiers climato-intelligents au profit de 500 producteurs dans les communes de Tchaourou, Nikki et Kalalé (Borgou)		100	53,5	51	38,5	49,5	48,13	
Contexte, justification et informations de base du projet		20	11	9,5	9,5	10	10,00	
Description du projet		15	7,5	8,5	5	5,5	6,63	
Faisabilité technique et opérationnelle du projet		20	10,5	10	6	11	9,38	
Etude environnementale, sociale et prise en compte du genre		15	8	7,5	5,5	9	7,50	

Projets/Critères de présélection	note maximale	Expert 1 (M)	Expert 2 (DP)	Expert 3 (DG)	Expert 4 (DM)	Note Moyenne	Classement
AP-IK12 021 : Projet de résilience au changement climatique par l'encadrement des agriculteurs pour la réalisation des mesures de conservation des eaux et des sols contribuant à la transition agroécologique des communes de Dassa et Glazoué (ProCES-Agir)	100	76	78	69	21,5	61,13	3
Contexte, justification et informations de base du projet	20	14	15	15	8	13,00	
Description du projet	15	11	13	9,5	4	9,38	
Faisabilité technique et opérationnelle du projet	20	15	15,5	12,5	2,5	11,38	
Etude environnementale, sociale et prise en compte du genre	15	12	12	10,5	2	9,13	
Mécanisme de suivi-évaluation, durabilité du projet et mise à l'échelle des innovations prouvées, efficaces et efficientes	20	15,5	15,5	14	3,5	12,13	
Budget du projet et éligibilité des dépenses	10	8,5	7	7,5	1,5	6,13	
AP-IK12 024 : Promotion de l'Agriculture Durable et de l'Entrepreneuriat Vert (PADEV) dans la commune de Nikki	100	61,5	47,5	38,5	44	47,88	10
Contexte, justification et informations de base du projet	20	13	11,5	5,5	12	10,50	
Description du projet	15	9	8	4	7	7,00	
Faisabilité technique et opérationnelle du projet	20	12,5	9,5	5	8	8,75	
Etude environnementale, sociale et prise en compte du genre	15	8	7	9	7	7,75	
Mécanisme de suivi-évaluation, durabilité du projet et mise à l'échelle des innovations prouvées, efficaces et efficientes	20	11,5	8,5	9	7	9,00	
Budget du projet et éligibilité des dépenses	10	7,5	3	6	3	4,88	

Annexe n°3 : Critères de présélection des projets

Critères de présélection des projets		Barème	Projet N°	Appréciation des Experts (observations, commentaires et recommandations)
CONTEXTE, JUSTIFICATION ET INFORMATIONS DE BASE DU PROJET		20		
Problématique clairement identifiée grâce à un diagnostic pertinent du contexte : Tendances climatiques, vulnérabilités et impacts avérés avec les données statistiques pertinentes, références		4		
Identification du/des groupe(s) cible(s) et des bénéficiaires (directs et indirects) : les caractéristiques, le nombre de bénéficiaires et les problèmes spécifiques de changement climatique liés à chaque groupe cible et à leurs moyens de subsistance, les principales causes profondes et barrières liées à leurs activités		4		
Présentation et justification de la zone d'intervention du projet (pertinence de la zone du projet au regard des problèmes de changement climatique posés)		4		
Caractère innovant des actions à mettre en œuvre ou la valeur ajoutée en termes de changement de paradigme au regard des résultats d'anciens projets exécutés dans la zone du projet ou dans d'autre localité (éléments de la théorie de changement)		4		
Adéquation du projet avec les objectifs du Gouvernement, du Plan National d'Adaptation du Bénin (PNA), des Contributions Déterminées au niveau national (CDN) et des priorités locales mentionnées dans les Plans de Développement Communaux		4		
DESCRIPTION DU PROJET		15		
Description et pertinence des besoins en adaptation au changement climatique des bénéficiaires dans la zone du projet au regard des problèmes posés		4		
Précisions et cohérence des objectifs par rapport aux problèmes majeurs identifiés et décrits		3		
Description et pertinences de l'ensemble des résultats attendus, les produits et activités pour surmonter les obstacles identifiés		3		
Cohérence et pertinence des Informations fournies sur la manière dont la théorie de changement permet de contribuer au renforcement de la résilience au changement climatique des bénéficiaires		5		
FAISABILITE TECHNIQUE ET OPERATIONNELLE DU PROJET		20		
Description et pertinence des risques identifiés et des mesures d'atténuation proposées pour leur traitement du point de vue de la faisabilité et de l'atteinte des résultats du projet		5		
Viabilité (praticabilité) et pérennité (continuité) des techniques ou technologies proposées et leur adaptation au contexte local et aux capacités de gestion et de maintenance des acquis		5		

Critères de présélection des projets			
Description du mécanisme de capitalisation des acquis du projet et modalités de diffusion des bonnes pratiques	Barème	Projet N°	Appréciation des Experts (observations, commentaires et recommandations)
Mécanisme de prise en charge des coûts récurrents du projet	3		
BUDGET DU PROJET ET L'ELIGIBILITE DES DEPENSES	3		
Degré d'éligibilité des activités planifiées	10		
Ventilation et justification des coûts des activités (chaque rubrique doit être détaillée en indiquant le mode de calcul utilisé : forfait, coût unitaire, coût homme/jour, etc.)	3		
Equilibre des dépenses et des ressources	5		
Note globale maximum	2		
	100		

Nom et prénoms de l'Experts :

Signature :



Horaires	Activités	Responsables
13h00-14h30	Déjeuner-Pause	Libre
14h30-18h30	Etude et examen de AP-IK12 014 Odo-Ochére : Un pôle de résilience climatique communautaire par l'eau et la terre	Président de la Commission
Vendredi 03 juillet 2026		
9h00-13h00	Etude et examen de AP-IK12 016 Projet intégré de restauration de 500 ha de terres dégradées et de promotion de systèmes agroforestiers climato-intelligents au profit de 500 producteurs dans les communes de Tchourou, Nikki et Kalala (Borgou)	Président de la Commission
13h00-14h30	Déjeuner-Pause	Libre
14h30-18h30	Etude et examen de AP-IK12 017 Projet d'appui à la résilience aux changements climatiques des ménages rizicoles des plaines inondables de la Commune de Zagnanado (AdaptRiz)	Président de la Commission
Lundi 06 juillet 2026		
9h00-13h00	Etude et examen de AP-IK12 020 Aquaponie durable pour la production intégrée de Clarias gariepinus et de légumes-feuilles en milieu urbain et périurbain (AquaPIL)	Président de la Commission
13h00-14h30	Déjeuner-Pause	Libre
14h30-18h30	Etude et examen de AP-IK12 021 Projet de résilience au changement climatique par l'encadrement des agriculteurs pour la réalisation des mesures de conservation des eaux et des sols contribuant à la transition agroécologique des communes de Dassa et Glazoué (ProCES-Agri)	Président de la Commission
Mardi 07 juillet 2026		
9h00-13h00	Etude et examen de AP-IK12 024 Promotion de l'Agriculture Durable et de l'Entrepreneuriat Vert (PADEV) dans la commune de Nikki	Président de la Commission
13h00-14h30	Déjeuner-Pause	Libre
14h30-18h30	Etude et examen de AP-IK12 024 Promotion de l'Agriculture Durable et de l'Entrepreneuriat Vert (PADEV) dans la commune de Nikki	Président de la Commission
Mercredi 08 juillet 2026		
9h00-13h00	Etude et examen de AP-IK12 026 Renforcement de la résilience climatique et de l'autonomisation économique des femmes agricultrices de Klouékanné à travers la promotion de systèmes de production agroécologiques et la gestion durable des terres	Président de la Commission
13h00-14h30	Déjeuner-Pause	Libre
14h30-18h30	Etude et examen de AP-IK12 028 Promotion des pratiques de Gestion Durable des Terres (GDT) pour la réhabilitation des sols et le renforcement de la résilience des communautés agricoles dans la commune de Dassa-Zoumè	Président de la Commission
Jeudi 09 juillet 2026		
Synthèse des notes des experts dans la feuille Excel		
Experts		

MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS
CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



FONDS NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT

01 BP 3621 - Cotonou 21-32-59-16

01 BP 3502 / 01 BP 3621 Cotonou
+229 21 31 29 12 / 21 31 50 58
menvt.infos@gouv.bj
www.cadredelevie.gouv.bj

SESSIONS DE PRESELECTION ET DE SELECTION DEFINITIVE DES DOSSIERS DE PROJETS SOUMIS AU FINANCEMENT DU FNEC AU TITRE DE L'APPEL A

PROJET DE 2026

REGLEMENT INTERIEUR

Juillet 2026

70

Article 5 : Les membres de la commission peuvent faire appel à des personnes ressources en cas de besoins.

Article 6 : Les notations se feront de façon confidentielle ou sur consensus selon le cas. Chaque membre attribue sa note conformément aux critères retenus, paraphé et signe le feuillet. A la fin de chaque jour de travail, le rapporteur fait le point synthèse des notes attribuées.

Article 7 : Les travaux doivent être exécutés en toute transparence et objectivité.

Article 8 : Un dossier de projet sera systématiquement rejeté dans les cas suivants :

1. Si un membre de la commission fait partie de l'équipe dirigeante d'une structure ayant soumis un dossier de candidature au titre de cet appel à projets ;

2. Si un membre de la commission fait partie de l'équipe d'exécution d'un projet. Même si le projet a été sélectionné, la sélection sera annulée après les vérifications.

Article 9 : Les résultats des travaux doivent rester confidentiels jusqu'à leur publication officielle par le FNEC.

Adopté par la Commission en plénière le 29 juin 2026.

Ont signé

Les Experts

Président de la Commission

Rapporteur de la Commission

Didier DOSSEH

Spécialiste en Aménagement et Génie Rural
Cellule Environnementale de la DPAF du MAEP



Mathieu BIAOU

Spécialiste des questions d'adaptation
aux changements climatiques

MEMBRES

Martial ADOUNKPE

Spécialiste des questions de la Planification et du
Développement Local/DPPSE-FNEC



Fortunée DOSSOU WOROU

Spécialiste des questions de gestion
de l'environnement de la Finance Climat/DMRF-FNEC





MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS
CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 3502 / 01 BP 3621 Cotonou
+229 21 31 29 12 / 21 31 50 58
mccvinfos@gouv.bj
www.cadredevie.gouv.bj

FONDS NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT

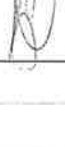
01BP 3621 - Cotonou 21-32-59-16

Liste de présence

Objet : Travaux de la commission de présélection des projets soumis au FNEC au titre de son appel à projets 2026.

Lieu : La salle de conférence du FNEC

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE	CONTACTS (Tél et e-mail)	JOURS/SIGNATURE				
				29 juin 2026	30 juin 2026	1 ^{er} juillet 2026	2 juillet 2026	3 juillet 2026
1	DOSSEH Didier	Président Spécialiste en Aménagement et Génie Rural Cellule Environnementale de la DPAF du MAEP	01 96 74 02 70 armandosseh@hotmail.com					
2	ADOUNKPE F. Martial	Rapporteur Ingénieur Planificateur Economiste Expert en Planification, Gestion et Suivi-Evaluation des projets	01 59 33 43 77 adounkpe@yahoo.fr					
3	DOSSOU WOROU Fortunée	Membre Juriste Environnementaliste Experte en gestion de l'environnement et finance climat	01 95 96 63 14 ellidos@yahoo.fr					
4	BIAOU Mathieu	Membre Environnementaliste Expert en adaptation au changement climatique	01 97 60 82 19 biaoumathieu@yahoo.fr					

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE	CONTACTS (Tél et e-mail)	JOURS SIGNATURE				
				6 juillet 2026	7 juillet 2026	8 juillet 2026	9 juillet 2026	10 juillet 2026
1	DOSSEH Didier	Président Spécialiste en Aménagement et Génie Rural Cellule Environnementale de la DPAF du MAEP	01 96 74 02 70 armandosseh@hotmail.com					
2	ADOUNKPE F. Martial	Rapporteur Ingénieur Planificateur Economiste Expert en Planification, Gestion et Suivi-Evaluation des projets	01 59 33 43 77 adounkpe@yahoo.fr					
3	DOSSOU WOROU Fortunée	Membre Juriste Environnementaliste Experte en gestion de l'environnement et finance climat	01 95 96 63 14 ellidos@yahoo.fr					
4	BIAOU Mathieu	Membre Environnementaliste Expert en adaptation au changement climatique	01 97 60 82 19 biaoumathieu@yahoo.fr					